
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

Distr. générale
7 juillet 2010
Français
Original : anglais

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 24 mai 2010, à 17 h 30

Président : XXX (XXX)

Sommaire

Rapport de rapport de la Grande Commission III

* Les 3^e, 5^e et 9^e séances n'ont pas donné lieu à l'établissement d'un compte rendu analytique

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

10-37718X (F)



La séance est ouverte à 18h 30.

Projet de rapport de la Grande Commission III
(NPT/CONF.2010/MC.III/CRP.5)

1. **Le Président** dit que le projet de rapport est une description technique des travaux de la commission, auquel on espérait que des éléments de fond seraient ajoutés, ce qui permettrait de formuler les conclusions des délibérations de la commission. Aucun consensus ne s'étant toutefois dégagé sur cette partie du rapport, reproduite séparément comme projet de rapport révisé du Président de la Grande Commission III (NPT/CONF.2010/MC.III/CRP.4), les mots «les résultats des débats sont présentés au paragraphe 7 ci-dessous», qui figurent au paragraphe 6, devraient être supprimés.

2. **M. Nasri Asl** (République islamique d'Iran) demande confirmation du fait que, comme dans les rapports des autres Grandes Commissions, un paragraphe sera ajouté pour indiquer que la commission n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur l'adjonction du document NPT/CONF.2010/MC.III/CRP.4 au rapport pour examen par la Conférence.

3. **Le Président** confirme l'interprétation du représentant de la République islamique d'Iran. Il dira au Président de la Conférence qu'aucun consensus ne s'est dégagé sur le texte proposé par le Président.

4. *Le projet de rapport de la Grande Commission III, tel qu'il a été révisé, est adopté.*

5. **M. Idris** (Égypte) souhaite savoir si la dernière phrase du paragraphe 6 du rapport qui vient d'être adopté, selon lequel «les comptes rendus analytiques [de la Commission] et les documents de travail [qui lui ont été soumis] font partie intégrante du rapport de la Commission à la Conférence», est conforme à la pratique suivie par les autres Grandes Commissions

6. **Le Président** dit qu'il croit savoir que toutes les Grandes Commissions suivent la même approche.

7. **M. Idris** (Égypte) dit que les comptes rendus analytiques et les documents de travail qui ont été soumis font partie intégrante des travaux de la Conférence. Sa délégation se réserve le droit de revenir sur la phrase susmentionnée à la lumière de

l'approche adoptée par les autres Grandes Commissions.

8. **M. Bouchaara** (Maroc) dit que, bien qu'un accord se soit dégagé au cours des consultations officieuses sur certains des paragraphes proposés par le Président, ces paragraphes n'ont pas été inclus dans le projet de rapport. Il souhaiterait savoir si le débat relatif à ces paragraphes est clos.

9. **Le Président** dit que le débat est clos, sans préjudice des questions qui pourront être soulevées à la Conférence, en plénière.

La séance est levée à 18 h 40.